



RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole Fréquentée :

Classe fréquentée :Enseignant :

INSCRIPTION ANNUELLE : Prélèvement mensuel sur 10 mois tarif unitaire 2.90 €*

Inscription possible jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre

Une modification pourra être possible avant le 15 du mois en cours pour le mois suivant.

1 seule modification en cours d'année sera acceptée.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

Cochez ci-dessus les cases correspondantes à la formule de votre choix

Règlement par **prélèvement mensuel sur 10 mois** du 8 septembre au 8 juin.

INSCRIPTION MENSUELLE : Paiement à l'inscription tarif 3.00 €*

- **Au PIJ avant le 20 de chaque mois, précédent le mois d'inscription,**
Paiement au moment de l'inscription
Toute inscription sur la période est définitive.

INSCRIPTION HEBDOMADAIRE : Paiement à l'inscription tarif 3.00 €*

- **Au PIJ au plus tard le mercredi 17h précédent la semaine d'inscription.**
Paiement au moment de l'inscription
Toute inscription sur la période est définitive.

Les repas ne seront remboursés qu'en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical, après un délai de carence de 1 jours calendaires), grève des enseignants ou du service de restauration scolaire, sorties scolaires

Je soussignée Madame

Je soussigné Monsieur

Responsable de (Prénom et Nom de l'Enfant).....

«Déclare avoir choisi le mode d'inscription qui convient à mon enfant et m'engage à le respecter. »

Fait à Camaret-sur-Aigues, Le

Signature de la Mère
(Lu et approuvé)

Signature du Père
(Lu et approuvé)

Sans dépôt de fiches mensuelles ou hebdomadaires l'enfant n'est pas inscrit au Service Restauration Scolaire.

**Tarif susceptible d'être modifié par le Conseil municipal en cours d'année.*